

Rennes, le 30/01/2024

Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-Environnement

Le Directeur de la délégation départementale

à

Affaire suivie par : Jérôme ROCHELLE
Tél. : 02 99 33 34 33
Mèl. : ars-dd35-sante-environnement@ars.sante.fr

Monsieur le Préfet de la Région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine
D.C.I.A.D
81, boulevard d'Armorique
35700 RENNES CEDEX

Réf. : ELISE : D0124--0672

Objet : AENV – Port de Saint-Malo – Réhabilitation du quai de Terre Neuve - Saint-Malo.

Monsieur le Préfet,

Par message du 18 décembre 2023, vous m'avez transmis pour avis le dossier déposé par la Région Bretagne concernant sa demande d'autorisation environnementale liée au projet de réhabilitation du quai de Terre-Neuve sur le port de Saint-Malo.

Les travaux envisagés ont lieu dans le bassin Duguay-Trouin du port intérieur et concernent :

- la réfection/reprise du quai de Terre-Neuve (260 mètres) et du terre-plein ;
- la démolition du quai Ro-Ro (roll-on et roll-off) – chargement et déchargement de voitures et camions.

Après examen de cette demande d'autorisation, je vous informe que je n'ai pas d'observation à formuler.

En conséquence, j'émetts un avis favorable sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur de la délégation
départementale d'Ille-et-Vilaine,



David LE GOFF